

OBJECTIFS

- Acquérir les connaissances théoriques et pratiques nécessaires pour effectuer des Travaux en Hauteur en sécurité. Cela passe par :
 - La maîtrise du cadre réglementaire.
 - Faire la différence entre Équipement de Protection Collectif et Équipement de Protection Individuel.
 - Identifier, analyser et évaluer les risques de chutes.
 - Faire bon usage de ses Équipements de Protection Individuel.

POURQUOI ?

- Parce que les chutes de hauteur sont la 3ème cause des accidents du travail avec arrêt et la 4ème cause de décès avec 54 morts en 2021 (source CNAMTS).

CONTENU

→ PARTIE THÉORIQUE

- Cadre réglementaire :
 - Réglementation.
 - Responsabilités civiles et pénales.
 - Les accidents et les causes d'accidents.

PUBLIC

- Salarié du secteur public et privé exposés à des travaux en hauteur.
- Etre âgé de plus de 18 ans.
- Salarié n'ayant pas de contre-indication médicale aux travaux en hauteur.
- Formation ouverte à tous les salariés maîtrisant le français.

PRÉ-REQUIS

- Formation destinée à tous les salariés maîtrisant le français,
- Aucun prérequis n'est exigé pour suivre la formation,
- Salarié n'ayant pas de contre-indication médicale aux travaux en hauteur.

FORMATION

- Formation de 7h au total.
- L'effectif de 3 personnes mini. et 8 maxi.
- Formation en Intra ou en Inter, (Devis sur demande).

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Inscription définitive à réception d'un contrat, convention ou devis accepté par le client, un mois avant le début de la formation.

MOYENS

- Méthodes pédagogiques** : Exposés, didactiques, heuristique, mises en situations, échanges.
- Matériel** : EPI personnels.
- Animation** : Vidéo projecteur, écran, tableau blanc, petit matériel divers.

PARCOURS PSH

- Sécurisez votre parcours, contactez moi

TARIF

- Intra : 950€
- Inter : 250€ / pers.

FORMATEUR QUALIFIÉ

ALPIVIA - Eric PEREIRA

14A avenue de la libération

05100 Briançon

☎ 06 81 66 66 02

✉ contact@alpivia.fr

O.F. N°93050088405

NOS RÉSULTATS

- Taux de réussite : 100%
- Taux de satisfaction : 100%
- Taux de recommandation : 100%

▪ Notions de physique :

- Les dispositifs d'ancrages.
- Principes physiques de base.
- Facteur de chute.
- Force de choc.
- Tirant d'air.
- Effet pendulaire.
- Les équipements :
 - Les équipements de Protection collective - E.P.C.
 - Les équipements de Protection individuelle - E.P.I.
 - Système d'arrêt des chutes.
 - Maintenance des EPI – Contrôle, entretien stockage.

→ PARTIE PRATIQUE

- Présentation du matériel de sécurité.
- Réglage des harnais de sécurité.
- Exploitation des fiches de données du fabricant.

- Mise en œuvre des systèmes de liaisons.
- Nœuds utiles et différentes utilisations.
- Exercices pratiques de progression, che minement en hauteur et descente.
- Mise en situation sur le site spécifique de l'entreprise.
- Organisation des moyens de secours.

→ LA VALIDATION

- Suivre la totalité de la formation.
- Questionnaire individuel de contrôle des connaissances.
- Mises en situation de chaque stagiaire.
- À l'issue de la formation, les participants se voient délivrer une attestation de fin de formation.

ENJEUX

HUMAINS

- Préserver l'intégrité physique et la santé des agents.
- Améliorer la prévention et les conditions de travail.
- Favoriser la motivation et l'implication des collaborateurs au travail.

JURIDIQUES

- Éviter les condamnations possibles en cas de faute inexcusable.
- Se conformer à l'article L.4121-1 du code du travail : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs ».
- Se conformer aux articles R4323-61 et R4323-106 du code du travail.

ECONOMIQUES

- Améliorer la performance de l'entreprise.
- Diminuer les coûts des Accidents du Travail et Maladie Professionnelles.
- Diminuer les pertes ou le manque à gagner pour l'entreprise.

SOCIAUX

- Améliorer l'environnement de travail.
- Réduire l'absentéisme.
- Augmenter l'efficacité.